

## Lettre de mission et CDI

Par Vittelfraise, le 02/01/2023 à 12:53

Bonjour,

je suis en CDI dans une entreprise d informatique.

ils ont I habitude de faire signer une lettre de mission lorsque I on intervient sur un contrat .

actuellement, je suis donc chez un client, avec une lettre de mission, qui précise mon statut ( superviseur senior, alors que ma fiche de paie indique le grade inférieur ) et une prime .

sachant que cette lettre est arrivée a son terme le 31/12/2022, et q un accord verbale a ete conclu sur le fait qu a échéance de cette lettre mon grade serait officiel (promotion) et la prime integree a mon salaire.

Quelle est la valeur juridique de cette lettre ? En quoi engage t elle mon employeur et/ou moi meme ?

car je sens bien que les promeses ne eront pas tenues (ils me l'ont deja fait une fois) ....

en vous remerciant de votre aide.

Par **P.M.**, le **02/01/2023** à **13:18** 

Bonjour,

Les paroles s'envolent et les écrits restent...

A moins d'une lettre de mission de prolongation, la précédente perd ses effets mais si la mission se prolonge elle devrait être aux mêmes conditions...